

## ANNEXE 2

## CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE - SESSION 2023

## DOCUMENT « CONSIGNES AUX CANDIDATS » À JOINDRE À LA CONVOCATION

Texte de référence : Référentiel du CAP Métiers de la coiffure publié (Arrêté du 5 juin 2019), publié sur EDUSCOL ( [https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/CAP MDC/Annexes CAP%20metiers%20de%20la%20coiffure190605.pdf](https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/CAP_MDC/Annexes_CAP%20metiers%20de%20la%20coiffure190605.pdf) )

**Informations :****Les candidats et les modèles :**

- **AUCUN RETARD N'EST AUTORISÉ AUX DIFFÉRENTES PARTIES DE L'ÉPREUVE PRATIQUE EP1, pour le candidat comme pour le modèle.** Le candidat et le modèle doivent se présenter ensemble ½ heure avant l'épreuve.
- **Tout candidat qui arrive en retard (épreuve commencée) est refusé**, sauf circonstances exceptionnelles.
- **Le modèle doit pouvoir justifier des conditions d'âge spécifiques à chaque partie de l'épreuve EP1 Techniques de coiffure, en présentant une pièce officielle d'identité.** Pour l'épreuve EP1, partie 1 Coupe, coiffage « homme », le modèle masculin de 16 ans minimum, se munira de l'**autorisation parentale dûment renseignée** (page 6/6).
- **En l'absence de modèle ou en présence d'un modèle non conforme** (vérifié avant le début de l'épreuve) pour la partie 1 ou 2 de l'épreuve EP1, le candidat n'est pas autorisé à composer la partie concernée et se verra attribuer la note zéro à cette partie de l'épreuve.
- **En aucun cas, le modèle ne peut être un formateur ou un membre de l'équipe pédagogique ou un professionnel de la coiffure.**
- **Le candidat apportera, pour l'épreuve EP1, partie 2, l'attestation de coloration capillaire dûment renseignée** (page 5/6).
- **Le centre d'examen ne prête pas de matériel aux candidats.**
- **Si le candidat souhaite utiliser un tabouret de coupe et/ou une tablette, il apportera son matériel.**
- **Le candidat apportera son linge personnel (serviettes).**

**Le téléphone portable :**

- **L'utilisation du téléphone portable ainsi que de tout appareil connecté (montres, écouteurs, ...) est interdite pour le candidat comme pour le modèle.**
- **La prise de photos dans la salle d'examen comme dans l'enceinte du centre d'examen est interdite.**

**Les conditions sanitaires :**

Dans le contexte de la COVID 19, les règles sanitaires s'appliquant à la profession, à la date des épreuves, devront être impérativement respectées par le candidat et le modèle. De fait, il conviendra d'apporter du gel hydroalcoolique à utiliser chaque fois que nécessaire lors du déroulement des épreuves et de vous équiper de masques, de lingettes désinfectantes.

De même, les règles sanitaires en vigueur dans le centre d'examen seront appliquées.

**EP1 – TECHNIQUES DE COIFFURE : cette épreuve est composée de 2 parties 1 et 2.**

**EP1 – TECHNIQUES DE COIFFURE – Partie 1 : Coupe, coiffage « homme » - pratique – Durée : 1h**

Description	Modèle	Matériels *	Produits *	Observations
<p><b>Le candidat réalise une coupe courte et un coiffage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ensemble de la chevelure doit être raccourci au minimum de 2 cm. Avant l'épreuve, la longueur des cheveux doit être suffisante pour réaliser cette coupe.</li> <li>- La réalisation d'un tour d'oreille et d'un fondu de nuque est attendue.</li> <li>- <u>Tout type de coupe est autorisé, excepté une coupe qui présenterait un résultat avec des longueurs identiques sur l'ensemble de la chevelure.</u></li> <li>- Le <u>coiffage</u> attendu est libre mais <b>l'utilisation de produits de coiffage est obligatoire.</b></li> <li>- Aucune mise en forme n'est exigée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Modèle masculin, de plus de 16 ans</b> pourvu de cheveux sur l'ensemble du cuir chevelu (pas de calvitie naissante) et dont la longueur permet la réalisation de la coupe attendue.</li> <li>- Les cheveux sont propres, lavés de la veille au soir ou du matin.</li> <li>- Un seul modèle est autorisé.</li> </ul>	<p><u>Matériel nécessaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la coupe : <b>tous les outils sont autorisés exceptés les tondeuses ;</b></li> <li>- au séchage éventuel ;</li> <li>- au coiffage ;</li> </ul> <p>Vaporisateur.</p>	<p><b>Produits de coiffage professionnels.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En cas d'absence ou de non-conformité du modèle, le candidat ne compose pas et se voit attribuer la note zéro à cette partie d'épreuve.</li> <li>- Le modèle doit pouvoir apporter la preuve de son âge (pièce officielle d'identité).</li> <li>- Le modèle mineur doit être muni d'une autorisation parentale.</li> <li>- Le cuir chevelu du modèle est sain, sans parasites.</li> <li>- Pas de shampooing à réaliser dans cette partie d'épreuve.</li> </ul>

\* La mallette de rangement des produits et des matériels et la tenue ne porteront aucune mention sur l'établissement d'origine du candidat.

**EP1 – TECHNIQUES DE COIFFURE – Partie 2 : Coupe, couleur, forme « femme » - pratique, organisée en 2 sous-parties : 2A (Coloration d'oxydation, shampooing, permanente) et 2B (Coupe, mise en forme, coiffage) qui s'enchainent.**

**Les techniques de coiffure sont réalisées sur un seul et même modèle féminin majeur.**

**Rappel : en cas d'absence ou de non-conformité du modèle, le candidat ne compose pas et se voit attribuer la note zéro à cette partie d'épreuve.**

**EP1 – TECHNIQUES DE COIFFURE – Partie 2 – sous-partie 2A : Coloration d'oxydation, shampooing, permanente – pratique – Durée : 2h**

Description	Modèle	Matériels *	Produits *	Observations
<p>Sur le modèle féminin, le candidat réalise :</p> <p>-L'application au pinceau d'une coloration d'oxydation sur les repousses puis sur les longueurs ;</p> <p>-L'enroulage et la saturation d'une permanente.</p>	<p><b>Un seul modèle féminin majeur, pourvu de cheveux sur l'ensemble du cuir chevelu sain, sans parasites.</b></p> <p>La longueur des cheveux doit être suffisante pour la réalisation des 2 sous-parties A et B.</p> <p><b>La chevelure colorée doit présenter 1 cm minimum de repousses visibles</b> pour la réalisation de cette sous-partie A.</p> <p><b>Une chevelure vierge de toute coloration ne sera pas acceptée.</b></p>	<p><b>Matériel nécessaire :</b></p> <p>- à la coloration d'oxydation ;</p> <p>- à l'enroulage de la permanente : bigoudis ou rollers de 16 mm de diamètre maximum ;</p> <p>- gants obligatoires.</p>	<p>- Shampooing (shampooing technique)</p> <p>- Colorant et oxydant (produits professionnels et notice en français)</p>	<p><b>Le modèle doit apporter :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La preuve de son âge (pièce officielle d'identité).</li> <li>➤ L'attestation de coloration capillaire dûment renseignée.</li> </ul> <p>- Coloration (1h15) : Préparation du produit à appliquer. Un mélange d'un <b>oxydant</b> (ou révélateur) et d'un <b>colorant</b> est une coloration d'oxydation.</p> <p>Application. Respect du temps de pause préconisé par le fabricant. Émulsion et rinçage suivis d'un shampooing.</p> <p>- Permanente (0h45) : Enroulage sur tête entière (hors frange possible), utilisation de bigoudis ou rollers (diamètre 16 mm maximum). Montage classique ou directionnel au choix du candidat. Méthode indirecte, saturation à l'eau.</p> <p>Le <b>déroutage</b> de la permanente réalisé hors temps d'épreuve.</p>

\* La mallette de rangement des produits et des matériels et la tenue ne porteront aucune mention sur l'établissement d'origine du candidat.

**EP1 – TECHNIQUES DE COIFFURE – Partie 2 – sous-partie 2B : Coupe, mise en forme, coiffage – pratique – Durée : 1h15**

Description	Modèle	Matériels *	Produits *	Observations
<p>Sur le même modèle féminin, le candidat réalise une coupe (raccourcissement de l'ensemble de la chevelure de 3 cm minimum) puis une mise en forme temporaire et un coiffage.</p>	<p><b>Même modèle féminin majeur, que pour la sous-partie A.</b></p> <p>La longueur des cheveux doit être suffisante pour la réalisation des 2 sous-parties A et B.</p>	<p><b>Matériel nécessaire :</b></p> <p>- à la coupe : tous les outils sont autorisés y compris la tondeuse avec tête de coupe réglable ou non, sans ajout de sabot ;</p> <p>- à la mise en forme temporaire;</p> <p>- au coiffage.</p> <p>Tous les matériels (outils et appareils) sont autorisés, cependant les fers sont acceptés uniquement en reprise de mise en forme.</p>	<p>Pour la mise en forme et le coiffage, l'utilisation de <b>produits de construction et/ou de finition est obligatoire (produits professionnels)</b>.</p>	<p>- Coupe : Raccourcissement de l'ensemble de la chevelure de 3 cm minimum (hors frange possible). Coupe, au choix du candidat, incluant un dégradé.</p> <p>- Mise en forme et coiffage : Mise en forme au choix du candidat (un séchage sans mise en forme n'est pas autorisé). Coiffage mettant en valeur la mise en forme.</p> <p><b>Utilisation de produits de construction et/ou de finition obligatoire.</b></p>

**EP1 – TECHNIQUES DE COIFFURE – Partie 3 : Mobilisation des savoirs associés des compétences professionnelles du pôle 1**  
**Partie écrite – Durée : 1 h 30**

**Matériel nécessaire :**

- Stylos (bleu, noir, rouge, vert)
- Crayon de papier
- Gomme
- Crayons de couleur
- Correcteur
- Règle

La copie est rédigée obligatoirement avec le stylo bleu ou noir.

**EP2 – RELATION CLIENTÈLE ET PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE – organisée en 2 parties 1 et 2 qui s'enchaînent**  
**Épreuve orale – Durée totale : 0h20 maximum**

**Partie 1 : Mise en situation de vente-conseil - Épreuve orale – Durée : 0h10**

**Cette épreuve orale, d'une durée de 10 minutes met le candidat en situation de vente-conseil (services, matériels, produit capillaires).**

Cette mise en situation amène le candidat, sous forme d'un jeu de rôle, à :

- Accueillir le client ;
- Recueillir ses attentes ;
- Reformuler les attentes ;
- Proposer un produit, matériel ou service en réponse au besoin ;
- Répondre à une demande de précision ou à une objection ;
- Prendre congé.

**Le temps intègre la prise de connaissance de son environnement par le candidat.**

**Partie 2 : Mobilisation des savoirs associés des compétences professionnelles du pôle 2 - Épreuve orale – Durée : 0h10 maximum**

**Cette partie d'épreuve a pour objectif d'évaluer, à l'oral, l'aptitude du candidat à mobiliser des savoirs associés du pôle 2. (Voir référentiel du diplôme)**

Cette partie d'épreuve prend appui sur un questionnement contextualisé.

Celui-ci comprend trois questions dont deux au moins portent sur les savoirs associés à la compétence C2.3 « Contribuer à l'activité de l'entreprise ».

**CAP Métiers de la Coiffure****Attestation de coloration capillaire****(Épreuve EP1 Techniques de coiffure, partie 2 : Coupe, couleur,  
forme « femme »)**

ACADÉMIE DE ....

Session 2023

**CAP Métiers de la coiffure****Attestation à renseigner par le modèle et à présenter le jour de l'épreuve par le candidat**

Centre d'examen : .....

Date : .....

N° du candidat : .....

Nom du candidat : .....

Nom du modèle : .....

Je reconnais être informé(e) des risques possibles de réactions allergiques pouvant survenir suite à l'application d'un produit de coloration capillaire, et j'accepte d'être modèle pour cette épreuve.

Je dégage le centre d'examen et les membres de la commission d'évaluation de toute responsabilité quant à la prestation de coiffure effectuée ce jour.

**Signature du modèle :***Document à présenter aux évaluateurs avant le début de l'épreuve.*

**CAP Métiers de la Coiffure**

**Autorisation parentale pour un modèle masculin mineur,  
âgé de 16 ans minimum**

**(Épreuve EP1 Techniques de coiffure, partie 1 : Coupe, coiffage « homme »)**

ACADÉMIE DE ....

Session 2023

**CAP Métiers de la Coiffure**

**Épreuve EP1 – Techniques de coiffure, partie 1 : Coupe, coiffage « homme »**

**AUTORISATION PARENTALE POUR UN MODÈLE MASCULIN MINEUR, ÂGÉ DE 16 ANS MINIMUM**

Je soussigné(e) monsieur ou madame (*préciser le nom*)

..... demeurant à (*indiquer l'adresse*)

et agissant en qualité de responsable légal, père ou mère, autorise mon fils, (*préciser le nom*)

....., né le ..... à être le modèle de

(*préciser le nom du candidat évalué*) ..... pour l'épreuve EP1  
Techniques de coiffure, partie 1 « Coupe, coiffage « homme ».

Je suis informé(e) que, lors de cette épreuve, l'ensemble de la chevelure de mon fils sera raccourci au minimum de 2 cm. La réalisation d'un tour d'oreille et d'un fondu de nuque sera effectuée.

Je certifie avoir l'autorité parentale sur le modèle.

Le : .....

À : .....

Signature (s) du (des) responsable (s) légal (aux) :

*Document à présenter aux évaluateurs avant le début de l'épreuve.*

# Déroulement de l'épreuve de français histoire-géographie-enseignement moral et civique du CAP

L'épreuve de Français-Histoire géographie se décompose en 3 parties (2 oraux et 1 écrit)

- **Epreuve de Français – partie orale**

L'épreuve orale d'une durée de 10 minutes, comporte un temps de présentation d'une réalisation en lien avec le métier, ou une expérience professionnelle. Le candidat peut s'appuyer sur un support visuel à sa convenance, support sur lequel l'écrit se limite au titre ou légende. Cet oral continu n'excède pas 3 minutes. Il n'y a pas de temps de préparation.

L'entretien, qui n'excèdera pas 7 minutes, permet de revenir sur l'exposé pour en faire préciser des points, en développer certains aspects ou pour amener le candidat à prolonger et approfondir sa réflexion.

Lors de l'entretien, selon la thématique abordée par le candidat, la dimension morale et civique en lien direct avec le métier et son exercice peut être questionnée.

- **Epreuve d'histoire-géographie-enseignement moral et civique – partie orale**

Cette épreuve est d'une durée de 15 minutes dont 5 minutes de préparation.

Le candidat présente une liste de huit documents qu'il a choisis, soit un document correspondant à chacun des thèmes des programmes d'histoire, de géographie et d'enseignement moral et civique en référence au programme (BOEN N°5 du 11/04/2019).

Il tire au sort le thème sur lequel il va être interrogé. Il prépare sa présentation pendant 5 minutes.

En histoire et en géographie, le candidat donne le sens global, dégage l'intérêt et les limites du document en mobilisant des repères, des notions clefs et des connaissances. Il montre qu'il maîtrise et utilise des repères chronologiques et spatiaux.

En enseignement moral et civique, le candidat construit et exprime une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme : il explicite les valeurs de la République en jeu dans le document présenté. Les liens avec les programmes d'histoire-géographie sont exploités chaque fois qu'il est possible de le faire.

Le professeur évalue et vérifie les acquis (capacités, connaissances, repères) du candidat sur le document et l'amène à préciser son propos si nécessaire. L'examineur pose des questions au candidat pour obtenir des précisions et vérifier les acquis du candidat sur le thème étudié pendant une durée maximale de 10 minutes.

Un candidat qui se présenterait sans liste ou documents ou avec une liste non conforme, peut néanmoins présenter l'épreuve. L'examineur lui propose un/des documents de secours.

- **Epreuve de Français – partie écrite**

Le candidat répond par écrit, à partir d'un bref corpus, à des questions de lexique et de compréhension.

Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait ou une opinion argumentée d'une longueur de vingt à trente lignes.

# Consignes sur les calculatrices en mode examen

## Calculatrices autorisées aux examens :

- les calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- les calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique qui disposent d'une fonctionnalité « mode examen »

**Epreuves concernées :** E3C, contrôle continu et épreuves ponctuelles de tous les examens et concours de l'enseignement scolaire.

**Comment vérifier le mode examen ? :** les calculatrices ont un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice.

**Quand est activé le mode examen ? :** à la demande du surveillant de salle lorsque le sujet de l'épreuve autorise l'usage de la calculatrice. Le candidat doit donc arriver en salle avec sa convocation et avec sa calculatrice éteinte (sans voyant clignotant).

Quel que soit le modèle de calculatrice, une simple combinaison de touches suffit à passer en mode examen.

Rappel selon les principaux modèles :

**Casio** (modèles 25+E, 35+E, 90+E)

Calculatrice éteinte, presser simultanément la séquence de touches suivante : COS + 7 + AC/ON.

La calculatrice s'allume et demande de confirmer l'accès au mode examen, presser F1 (Oui), F2 (oui) puis EXIT.

**Texas Instruments** (TI-82 Advanced/TI-83 Premium CE)

Calculatrice éteinte, pressez simultanément les touches Annul + Entrée + On

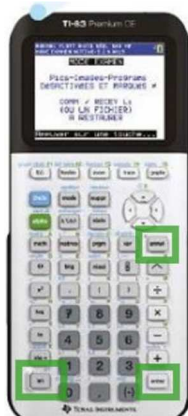
**NumWorks** : ouvrir l'application « paramètres », sélectionner Mode examen, OK.

**Hewlett Packard** : (hp Prime ) Appuyer sur ON + ESC pour accéder aux paramètres, puis appuyer sur DEBUT pour commencer le mode examen

Pour exemple :



Casio 35+E



TI 83 CE



TI 82 Advanced



Numworks



hp Prime



# Epreuve de langue vivante au CAP

Références : Arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général

Depuis la session 2021, la nouvelle épreuve de **Langue Vivante Étrangère** du CAP se compose d'un oral et d'un écrit ayant lieu le même jour.

**L'épreuve écrite** (1h00) : elle dure une heure maximum et est divisée en trois parties.

- La **première partie** consiste à écouter une bande sonore puis à répondre à un QCM (10 minutes).
- La **deuxième partie** porte sur un document en rapport avec la bande sonore. Le candidat devra répondre à des questions liées au document en langue française durant 25 minutes.
- La **troisième partie** est une rédaction en langue étrangère sur un des deux sujets au choix qui durera 25 minutes également (60 à 80 mots minimum).

**L'épreuve orale** (6 min) : cette seconde épreuve dure 6 minutes. Les 3 premières minutes sont dédiées à la présentation soit d'un travail, projet, d'un produit ou d'un service dont la réalisation, dans le cadre des enseignements généraux et/ou professionnels qu'il a suivis, a fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère, soit d'une expérience professionnelle, tout particulièrement une expérience ayant fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère, et les 3 autres minutes seront consacrées à un échange avec l'examineur.

Pour son exposé, le candidat peut, pour illustrer son propos, prendre appui sur un plan d'intervention ou des mots et aussi présenter à l'évaluateur un document de nature iconographique (photographie, schéma, croquis, reproduction d'œuvre d'art, etc...). Toutefois, le plan d'appui choisi par le candidat ne doit en aucun cas constituer un document de lecture. Ce support se limite à un plan d'intervention (mots ou titres clés, éléments visuels, etc.).



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SESSION 2023**

## **CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE**

### **MATÉRIEL À APPORTER PAR LE CANDIDAT**

**Épreuve : ARTS APPLIQUÉS ET CULTURES ARTISTIQUES**

- Crayon à papier
- Taille crayon
- Gomme
- Règle graduée 20 cm
- Stylo feutre fin noir
- Crayons de couleurs
- Feutres de couleur

Les techniques à séchage lent sont proscrites

Le papier calque n'est pas autorisé

# EPREUVE EPS EN CAP

## IMPORTANT

- L'activité présentée est **impérativement** celle choisie lors de l'inscription et figurant sur votre convocation.
- Vous devez vous présenter 15 minutes avant le début de l'épreuve muni **obligatoirement** :
  - De la convocation ;
  - D'un titre d'identité **original** (carte d'identité, permis de conduire, passeport ou carte de séjour/de résident, carte vitale avec photo...).
- **Port d'une tenue de sport obligatoire**
- Le port de vêtements ou d'accessoires pouvant s'avérer gênants au regard des conditions de sécurité est interdit (bijoux, foulard, blouse, etc.).
- Matériel exigé :
  - Danse : le candidat fournit le support sonore, s'il en a un, sous un format numérique (Clé USB) et dont la durée de montage ne dépasse pas le temps de composition - Attention connexion internet interdite
  - Demi-Fond : 4 épingles à nourrice pour accrocher le dossard
  - Tennis de Table : une raquette et deux balles - 4 épingles à nourrice pour accrocher le dossard
- Epreuve en extérieur :
  - En cas d'intempéries, vous devez vous présenter à la date et heure de la présente convocation. Dans le cas où un rattrapage serait envisageable, une date et heure vous seront communiquées soit immédiatement par le chef du centre d'examen, soit ultérieurement par le rectorat

**L'absence d'évaluation à l'épreuve obligatoire d'EPS**

**entraîne l'ELIMINATION DU CANDIDAT AU DIPLOME**

## **DISPENSE D'ÉPREUVE POUR RAISON MÉDICALE**

Dans le cas d'une inaptitude temporaire partielle ou totale, justifiée **par un certificat médical valide avec tampon et signature du médecin**, vous devez vous présenter (ou un représentant dans le cas d'une inaptitude totale reconnue invalidante) **sur le centre d'examen**, muni de la présente convocation et du certificat médical.

**L'absence de présentation** à l'épreuve entraîne l'attribution de la mention « **absent** » pour la partie correspondante à l'examen, **éliminatoire à l'obtention du diplôme**.

S'il survient une inaptitude au cours de l'épreuve, il revient aux examinateurs d'apprécier la situation pour ne pas formuler de note s'ils considèrent les éléments d'appréciation trop réduits et d'apporter la mention « dispensé de l'épreuve d'EPS ».

## POUR PLUS D'INFORMATIONS

Télécharger le livret-candidat en suivant le lien :

[https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_10611111/fr/candidats-aux-epreuves-ponctuelles-se-preparer](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10611111/fr/candidats-aux-epreuves-ponctuelles-se-preparer)